CANADIAN UNION OF LABOUR EMPLOYEES

CULE
ORGANIZE EDUCATE SERVICE
ORGANISER EDUQUER SERVIR
UCES

UNION CANADIENNE des EMPLOYÉS de SYNDICATS

ᑲᓇᑕᒥ ᑲᑐᔾᔨᖅᑎᒋᓐᓂᑦ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑎᓂᑦ

CULE ANTI-HARASSMENT STATEMENT

Solidarity within CULE is based on the principle that all members are equal. Any behavior that is demeaning or disrespectful prevents us from working together to strengthen our Union. As trade unionists, mutual respect, cooperation, inclusion and understanding are our goals. We will not condone, nor tolerate, any behavior found to undermine the dignity or self-esteem of an individual or group.

Harassment in any form (racial, sexual or other), is the use of real or perceived power to abuse or humiliate. Harassment is prejudicial and will not be treated as a joke. Harassment generates uneasiness, discomfort, and injury, which weakens our Union and the overall Labour Movement. Through the principles of equality, we build solidarity through our shared concerns, such as our families, decent wages, safe working conditions, fairness at work, and justice in society.

We believe that the policies and practices of CULE must reflect our commitment to equality. We believe all people are to be treated equally and with mutual respect in our workplaces, in society and in our Labour organizations. We urge members of CULE to participate fully in our Union and social justice activities, by regarding all members with dignity, equality and respect.

CANADIAN UNION OF LABOUR EMPLOYEES

CULE
ORGANIZE EDUCATE SERVICE
ORGANISER ÉDUQUER SERVIR
UCES

UNION CANADIENNE des EMPLOYÉS de SYNDICATS

ᑲᓇᑕᒥ ᑲᑐᔾᔨᖅᑎᒋᓐᓂᑦ ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑎᓄᑦ

DÉCLARATION DE L'UCES SUR LE HARCÈLEMENT

La solidarité au sein de l'UCES repose sur le principe selon lequel tous les membres sont égaux. Tout comportement humiliant ou irrespectueux nous dérange dans notre travail collectif pour consolider notre syndicat. Le respect mutuel, la coopération, l'inclusion et la compréhension doivent nous guider comme syndicalistes. Nous ne tolérerons aucun comportement qui mine la dignité et l'estime de soi de toute personne ou de tout groupe de personnes.

Le harcèlement quelle que soit sa forme (racial, sexuel ou autre) se définit par l'utilisation d'un pouvoir réel ou apparent en vue de maltraiter ou d'humilier. Le harcèlement est préjudiciable et il ne sera pas traité à la légère. Le harcèlement engendre le malaise, la gêne et le préjudice, ce qui affaiblit notre syndicat et le mouvement syndical en général. En prenant appui sur les principes d'égalité, nous bâtissons notre solidarité par rapport aux préoccupations communes, par exemple la famille, des salaires décents, des conditions de travail sécuritaires, l'équité au travail et la justice dans la société.

Nous croyons que les politiques et les pratiques de l'UCES doivent traduire notre attachement à l'égalité. Nous croyons que toutes les personnes doivent être traitées également et avec respect dans nos milieux de travail, la société et les organisations syndicales. Nous encourageons les membres de l'UCES à participer pleinement à nos activités syndicales et de justice sociale et à considérer leurs consœurs et confrères avec dignité, égalité et respect.